

M. de Manque. Le N. du 26 Decemb.

COURIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 10 Frimaire, l'an 4 de la République française (Mardi 1 Décembre. 1795, v. st.)

Noms des citoyens nommés par le directoire, pour l'institut national. — Tableau des changes à Bâle, depuis le commencement de la révolution. — Evasion des fils duc d'Orléans, du fort Saint-Jean à Marseille. — Réflexions sur la loi du 3 brumaire. — Discours sur le rachat des rentes. — Discussion importante dans le conseil, sur les journalistes salariés par le gouvernement.

Cours des ch. du 9 fin.	Prix des marchandises.
Ams. $\frac{7}{8}$ à $\frac{11}{8}$ c.	Café St-Domingue . .
Bâle. $\frac{1}{2}$	Sucre d'Amsterdam . .
Hain. 24000	Dix d'Orléans. . . .
Gên. 12000	Savon de Marseille. .
Liv. 12500	Dix de fabrique. . . .
Espag. 1580	Chandelle.
Barres. 6150 à 6200	
Or. fin. 13500	
L. 350 340 340	
Ecus, 4. 3330	
Insc. 227 p. 3 b.	
Bons. 5 p. 3 p.	
Assignats de 10,000 ^f contre 500. . . .	1 p. 3 p.

aujourd'hui, les mêmes commissaires vont être conduits à Paris. On assure qu'ils sont porteurs d'une prière adressée au corps législatif, pour traiter les émigrés et autres (que le mauvais temps a jetté sur nos côtes ces jours passés) comme naufragés, et de les renvoyer en Angleterre; dans le cas de refus, l'Angleterre usera de représailles, et même envers les quatre commissaires français faits prisonniers à l'instant où ils partoient pour la Martinique.

On devoit transporter aujourd'hui lesdits émigrés à St-Omer; mais l'arrivée des envoyés anglais a fait suspendre l'exécution de cet ordre.

PARIS, le 9 frimaire.

Au moment où on cherche à relever les idoles de l'anarchie, à réhabiliter la mémoire des assassins de Ferrand, et à égorger la représentation nationale et recommencer la terreur; il est très-naturel que la calomnie poursuive avec acharnement Boissy-d'Anglas qui, dans ces journées, acquit tant de gloire, et dont l'impassible courage au milieu des poignards, contribua à sauver la République menacée par les fureurs de quelques factieux en chef, et par la multitude qu'ils avoient égarée.

Aussi, ceux dont l'exécration systématique a creusé l'abîme où nous nous enfonçons chaque jour de plus en plus, et d'où la paix seule peut nous tirer, trouvent fort commode de lui imputer les maux dont les causes sont dans la dépopulation de nos campagnes, dans les brigandages de leur complices, l'ineptie de leur administration, leurs réquisitions, et les absurdes lois du maximum.

Boissy-d'Anglas vient de répondre victorieusement à leurs accusations dans une affiche à ses collègues; mais il est un autre crime dont il a oublié de se justifier, et qui est peut-être celui sur lequel ses ennemis sont le moins disposés à passer condamnation. C'est cette réputation de probité, et cette estime générale qui l'ont fait reporter au corps législatif par un si grand nombre de départemens.

Le prix de l'abonnement est de 150 liv. pour 1 mois. On s'adresse pour souscrire, au citoyen HUSSON, rue d'Antin, n°. 8.

Le prix de la souscription ayant été porté à 150 livres pour trois mois, à dater du 1^{er} frimaire, nous prévenons nos abonnés qu'on a fixé le temps de leur abonnement au prorata de l'argent qu'ils ont envoyé.

L'abonnement pour les pays étrangers, est de 6 livres en espèces, pour 1 mois.

NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Aux Rédacteurs. — CALAIS, le 3 frimaire.

Hier soir est arrivé ici un paquebot anglais commandé par un capitaine danois. Avant son départ de Douvres, il a été fouillé strictement, et ce pour éviter qu'il n'apportât en France, ni lettres ni paquets ni gazettes; on l'a même fait jurer qu'il n'étoit porteur d'aucun objet de cette espèce.

On croit que la flotte anglaise qui étoit vis-à-vis de la baie de Quiberon, a été si fort maltraitée par le tempête, que trois vaisseaux sont perdus et les autres en très-mauvais état.

Ce même paquebot a transporté deux commissaires anglais qui se sont arrêtés ici; leurs dépêches sont parties hier pour le directoire, par un courrier extraordinaire.

Une lettre de Marseille nous apprend que les deux fils de d'Orléans, enfermés au fort Saint-Jean, ont tenté de s'échapper le 27 brumaire, l'an d'eux, le plus jeune, 9

Vous voyez la seconde s'est cassée la jambe, tous deux ont été ramenés au fort.

Pourquoi donc les fils de M. d'Orléans sont-ils encore en armes sans un fort? Seront-ce pour y exercer les crimes de leur père. Mais la constitution et la raison ne reconnoissent que des fautes personnelles? A-t-on quelques délits privés à leur imputer? qu'on les traduise devant les juges, et la loi en fera justice; s'ils sont innocens, leur detention est même un crime aux yeux de la constitution.

Tableau du cours des changes à Bâle, sur France, depuis la révolution.

1789.		31 octobre	70 ^t
31 août	98 ^t $\frac{1}{2}$	30 novembre	70 $\frac{1}{2}$
29 septembre	98	28 décembre	63
31 octobre	97	1793.	
27 novembre	96	20 janvier	55
29 décembre	96	26 février	54
1790.		29 mars	50
20 janvier	96	30 avril	44
20 février	95	28 mai	39
26 mars	94	28 juin	33
28 avril	94	30 juillet	32
28 mai	94	30 août	31
29 juin	95	27 septembre	29
30 juillet	95	29 octobre	29
31 août	94	29 novembre	44
29 septembre	91	31 décembre	51
29 octobre	91	1794.	
30 novembre	90	31 janvier	40
28 décembre	92	28 février	41
1791.		25 mars	36
29 janvier	91	29 avril	36
25 février	91	30 mai	34
29 mars	90	27 juin	30
29 avril	89	29 juillet	34
31 mai	88	22 août	31
28 juin	85	26 septembre	23
29 juillet	82	31 octobre	25
30 août	80	28 novembre	24
28 septembre	81	20 décembre	39
29 octobre	82	1795.	
29 novembre	77	27 janvier	18
27 décembre	68	24 février	17
1792.		27 mars	13
31 janvier	63	28 avril	10
28 février	53	29 mai	6
23 mars	54	30 juin	3
27 avril	59	30 juillet	3
29 mai	55	31 août	2
29 juin	60	30 septembre	2
31 juillet	60	31 octobre	1
28 août	58	15 novembre	1
29 septembre	61	décembre	

Le directoire exécutif vient de nommer les membres qui doivent composer l'institut national des sciences et des

arts. Voici leurs noms, avec les parties d'instruction publique auxquelles ils sont destinés.

I^{re}. CLASSE

Sciences physiques et mathématiques.

- Mathématiques. Lagrange, Laplace.
- Arts mécaniques. Monge, Prony.
- Astronomie. Delalande, Merchain.
- Physique expérimentale. Charles, Cousin.
- Chymie. Guiton, Bertholles.
- Histoire naturelle et minéralogie. Darcet, Haüy.
- Botanique physique et végétale. Lamarck, Desfontaines.
- Anatomie et Zoologie. Daubenton, Lacepede.
- Médecin et chirurgie. Desfauts, Sabatier.
- Economie rurale et vétérinaire. Thouin, l'ainé, Gilbert, Dalfort.

II^{me}. CLASSE

Sciences morales et politiques.

- Analyse des sensations et des idées. Volney, l'évêque de Poully.
- Morale. Saint-Pierre, Mercier.
- Science sociale. Darnou, Cambacérés.
- Economie politique. Sieyès, Creuzé-Latouche.
- Histoire. Leveque, (auteur de l'histoire russe), Delisle (auteur de la philosophie de la nature, de l'histoire des hommes, etc.)
- Géographie. Buache, Mentelle.

III^{me}. CLASSE

Littérature et beaux arts.

- Grammaire. Sicard, Girat.
- Langues anciennes. Dussaux, ci-devant de la C. des inscriptions, Bitaubé.
- Poesie. Chénier, Lebran.
- Antiquités et monumens. Mongez, Dupuis.
- Peinture. David, van-Spaudouk.
- Sculpture. Fajon, Oudon.
- Architecture. Goudouin, Onally.
- Musique et déclamation. Mehul, Molé.

VARIÉTÉS.

Un mot encore sur la loi du 3 brumaire.

Pour juger cette loi liberticide, il ne faudroit peut-être que se rappeler et sa date et l'individu qui la provoqua. Paris fumoit encore du sang qu'un mal-entendu venoit de faire répandre, et dont quelques esprits modérés de la convention nationale auroient prévenu l'effusion, si leurs sages et pacifiques conseils eussent été suivis. Ces hommes qui, avec un peu plus d'énergie, peut-être auroient empêché l'un des plus grands désastres de la révolution, consernés et comprimés depuis l'époque funèbre du 14 vendémiaire, à partir de ce moment jusqu'à la fin de la session conventionnelle, ne purent que gémir sur les coups redoublés qui furent portés dans cet intervalle à la liberté et à la constitution qu'on venoit d'établir. Un représentant que tous les partis ont revendiqué à différentes époques, et qui étoit alors revenu à celui qu'il avoit primitivement adopté, à celui de la terreur, voulut nous ramener l'effrayable régime de celui - la même qu'il avoit précipité du faite de sa tyrannie. La France, un moment

menées encore au gouvernement révolutionnaire, jeta un cri d'épouvante. Mais c'en étoit fait, les vains accens de son désespoir se fussent perdus dans les airs, et le plus sombre despotisme auroit encore une fois embrassé son vaste contour.

Thibaudeau, dont l'histoire conservera le nom, déchira le voile de tyrannie entre les mains même de son architecte, et sauva les débris de la France, en arrachant les chefs du côté droit à la mort que Tallien appelloit sur leur tête; mais par une malheureuse fatalité, la majorité de la convention, qui, électrisée par le courage de Thibaudeau, repoussa le calomniateur avec mépris, n'eut pas assez de force pour rejeter également toutes les mesures tyranniques qu'il proposa. Contente de sauver ses membres les plus estimables, elle voulut accorder quelque chose à leur persécuteur, et ce ménagement injuste et impolitique nous valut la loi du 3 brumaire, contre laquelle la France entière n'a cessé de réclamer, et qui n'est approuvée que par les écrivains payés pour tout approuver. Ceux-ci même, quoiqu'ils aient abjuré toute pudeur, n'osent pas contester qu'elle ne soit une violation manifeste des droits de l'homme et de la constitution. Ils conviennent qu'elle punit des fautes qui ne sont pas personnelles, qu'elle rompt tous les droits de l'égalité qui fait la base de la République; qu'elle rétablit des privilèges en faveur des soi-disant patriotes, qu'elle n'a pas été reçue par le peuple, puisqu'elle est postérieure et à l'acte constitutionnel et à son acceptation; qu'elle est purement révolutionnaire, c'est-à-dire, contraire à tout principe d'équité. Mais ils vous disent gravement que le salut du peuple est la suprême loi, et croient nous fermer la bouche par ce bel argument, avec lequel Robespierre, dont ils ont été long-temps les amis et les complices, justifioit le massacre de tout le peuple français, qu'il auroit achevé en assez peu d'années, si des querelles de ménage ne l'eussent brouillé avec ses associés.

Est-il donc bien démontré que le salut du peuple exige impérieusement que la constitution qui la régit, soit attaquée et brisée dans ses fondemens dès le lendemain que la dernière pierre y a été apposée?

On craint, dit-on, qu'il ne choisisse que des prêtres ou des parens d'émigrés pour remplir les places; c'est une crainte hypocrite, et que ceux qui l'affectent sont froids loia de ressentir. Mais quand cela seroit, n'est-il pas le maître? Que signifie ce droit d'élection si l'on ne peut la porter sur le sujet qu'on en croit le plus digne?

Ces prêtres, ces parens d'émigrés renverseroient la constitution. Pêril imaginaire! mais si le peuple veut le courir, de quel droit l'en empêcheriez-vous? En prétextant de pareilles appréhensions, vous réduirez sa souveraineté à la nullité la plus complète. C'est une escobarderie plus audacieuse que celle qui a annulé le choix que devoit faire le conseil des anciens du directoire exécutif, lorsqu'à 5 ou 6 hommes éligibles, vous avez accolé plus de 40 mannequins.

Est-il bien certain que le salut du peuple vous commande de perpétuer les haines, les divisions, l'honneur que la révolution a imprimée à une multitude inouïable de citoyens, en les blessant dans leurs affections les plus chères?

Est-il bien incontestable que le salut du peuple exige qu'une grande partie du peuple (car ils en sont aussi les prêtres et les parens d'émigrés) soit condamnée à n'avoir aucun moyen de subsister jusqu'à la paix dont le terme est incertain et paroit s'éloigner de jour en jour?

Si quelques-uns de ces proscrits haïssent la république,

est-ce un bon moyen de les reconcilier avec elle que de leur fermer la porte de l'existence, si l'on peut parler ainsi? ou le salut du peuple exige-t-il que leur aversion pour un ordre de choses qu'on prétend vouloir stabiliser, soit insurmontable?

Le salut du peuple exige-t-il que l'émigration de ces malheureuses victimes de vos terribles simales, ou véritables, n'importe, aggrandisse encore le vuide immense qu'a creuzé dans cet Empire votre éternelle révolution?

Le salut du peuple veut-il absolument que la révolution n'ait pas de fin, qu'elle subsiste encore avec toute sa vigueur destructive, corruptrice et désorganisée lorsqu'elle devroit être triplement terminée par la création, l'acceptation et la mise en activité du régime constitutionnel?

Le salut du peuple est-il plus assuré sous l'empire des passions et des caprices despotiques, sous le règne des privilèges de haine et de faveur, des soupçons et des vengeances, que sous celui d'une loi uniforme et impartiale? Nous le disons avec courage, la liberté n'est qu'un vain mot, si l'on ne s'empresse d'anéantir cette loi du 3 brumaire, empreinte du cachet révolutionnaire, et de tous les srygmates de la plus insolente tyrannie.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de CHÉNIER.

Addition à la séance du 8 brumaire.

Lecoindre Puyravaux prend le premier la parole pour s'opposer à une résolution présentée par Génissieux, et dont la rédaction étoit ainsi conçue.

Les paiemens et remboursemens quelconques, postérieurs à la publication de la présente loi, les effets de commerce exceptés, ne libéreront les débiteurs, qu'autant qu'ils ajouteront les valeurs réelles qui sont ou seront fixées par les lois.

Je conçois bien, dit Lecoindre, que les citoyens, dans leurs transactions actuelles, doivent se conformer aux lois faites; mais je ne comprends nullement comment ils peuvent être astreints en ce moment à obéir à des lois à faire. Ceci est un eff t rétroactif que réprovoient la constitution, la justice et le bon ordre de la société. Je m'oppose à cette rédaction.

UN MEMBRE: le projet va bouleverser toute la société. Sans doute il faut veiller à la justice des remboursemens, mais il ne faut pas jeter de l'incertitude sur les paiemens faits depuis un, deux, trois mois. D'après votre loi, ces paiemens effectués ne seroient que des à-comptes, et dès lors il n'y aura plus rien de certain dans les transactions sociales; tous les liens sont rompus, et la machine politique est désorganisée.

THIBAudeau: La discussion actuelle prouve, je crois, qu'il est imprudent et contraire à l'esprit de la constitution de convertir en résolutions des motions faites à la légère. Celle-ci, au premier coup-d'œil, paroit simple, mais, examinée de près, elle entraîne de graves inconvéniens. Le conseil ne peut prendre de détermination en ce moment, sans froisser les intérêts particuliers, entraver la marche des affaires, et suspendre toutes les transactions sociales. Je demande que la proposition faite de suspendre les remboursemens, soit renvoyée à la commission. — Adopté.

Séance du 9 frimaire.

PÉNIÈRES. Une longue expérience a appris que l'amour-propre piqué a fait plus de mal à la chose publique, que tous les projets des maveillans. Sans doute les journaux les plus propres à soutenir l'esprit public, sont distribués dans cette enceinte, mais il en est quelques-uns qui jettent de la défiance sur les membres du conseil, et de la défiance sur ses opérations.

Tel est le journal des patriotes de 89; dans le n° d'hier il dit que les comités généraux du conseil des 500 sur les finances, n'ont rien produit, *partii ent montes*. Un de nos collègues y est accusé de n'avoir pas répondu à des insultes de journalistes. Quand des feuilles, couvertes du manteau du gouvernement et distribuées à ses frais, se permettent de pareilles inculpations, votre devoir est de prendre des mesures pour en empêcher le retour.

Rappelez-vous que dans le commencement de la session conventionnelle, plusieurs députés, sous le prétexte d'accusations dirigées contre eux par les journalistes, furent poursuivis, que Rolland fut traîné à l'échafaud. Aujourd'hui les mêmes manœuvres se renouvellent, de nouvelles feuilles de Marat et d'Hébert sont distribuées dans les armées; je demande que la distribution journalière qui nous est faite au frais de la nation, cesse à dater de ce jour.

Plusieurs voix de la droite du président : Appuyé.

Plusieurs voix de la gauche : L'ordre de jour.

ANDRÉ-DUMONT. Je demande à parler contre l'ordre du jour. Au nombre des journaux qu'on nous distribue, il en est qui sous prétexte de diriger l'opinion publique, la dénaturent et jettent un vernis de ridicule sur les délibérations du conseil. Pourriez-vous tolérer qu'au frais du gouvernement, on avilisse la législature et le gouvernement. Certes! jamais on n'a vu d'impudence pareille. Si l'on veut à toute force nous faire des distributions, qu'on nous donne le Journal des Débats. Mais qu'avons nous besoin de journalistes qui enveniment les intentions les plus pures, qui agrippent les esprits les moins susceptibles de l'être.

S'il étoit un journal qu'on pût distribuer avec quelque pudeur, aux frais du gouvernement, ce seroit la Sentinelle; mais celui des Patriotes de 89 ne peut et ne doit être distribué parmi nous. J'appuie la motion de Pénieres.

Une voix de la gauche : La liberté de la presse.

ANDRÉ-DUMONT. Je n'attaque point la liberté de la presse; que les journalistes impriment tout ce qu'ils voudront, ils sont parfaitement libres de le faire, mais que ce soit à leurs frais, et non à ceux du gouvernement. Vous voulez de l'économie; hé bien! c'en est une; de supprimer une distribution journalière de cinq à six mille exemplaires.

LESAGE-SÉNAULT. Il n'y a qu'à distribuer la Quotidienne.

TALLIEN. Et le Messager du Soir.

COLOMBEL. Le 13 vendémiaire a ouvert les yeux. Le gouvernement, traîné dans la boue, a dû donner un antidote aux écrits empoisonnés qui circuloient avant cette époque. Il a dû employer, pour arrêter le torrent contre-révolutionnaire et royaliste, des écrivains patriotes. Celui que l'on inculpe est de ce nombre: il a fait ses preuves, et il a fallu du courage pour se charger d'une tâche aussi pénible que glorieuse.

LESAGE-SÉNAULT. Oui, oui — Des murmures s'élevèrent et le tumulte se prolonge.

COLOMBEL. Ce seroit une grande imprudence, que d'empêcher incessamment la distribution du journal qu'on attaque. Songez que les journaux de l'état-major de Charette reparaissent avec une nouvelle audace, qu'ils continuent à pervertir l'esprit public; que la correspondance politique, le message du soir sont distribués, et le gouvernement n'auroit pas le droit de faire distribuer dans les départemens des feuilles patriotiques, propres à servir de contre-poison aux écrits chouannés qu'on y fait passer.

Cette mesure est d'autant plus urgente, que c'est un déshonneur dans les départemens, de se dire républicain. — Violens murmures.

PLUSIEURS VOIX. Président, rappelle à l'ordre l'orateur. Colombel descend de la tribune en disant: Le gouvernement ne doit pas lésiner sur la dépense.

Bien. Il s'agit de savoir si le gouvernement aura à la selde de la nation, des journalistes: la négative n'est plus difficile à prouver; mais je réponds à une assertion plus que téméraire, échappée à Colombel. Qui a pu, sans frémir, l'entendre nous dire avec assurance, qu'il n'y a point de républicains dans les départemens. Hé! où en serions-nous, grands Dieux! si une pareille assertion avoit quelque fondement.

Sans doute, il existe dans quelques départemens, des mécontents et des royalistes, etc.; mais ce sont ceux où les Maratistes et les Hébertistes ont fomenté les haines et souillé les feux de la guerre civile. On, c'est lors que des écrivains, se disant patriotes par excellence, les Marat et les Héberts souilloient les départemens de leurs feuilles ordures et exagérées, que la convention cessa de perdre aux yeux du peuple, le caractère de dignité propre à lui concilier les hommages et le respect de la nation.

La proposition de Pénieres n'attaque point la liberté de la presse, elle reste dans tout son entier; car il sera toujours libre à tout homme d'écrire et de souscrire pour un journal, quand même vous cesseriez d'en souffrir parmi vous la distribution. J'appuie la motion de Pénieres.

Après une longue et tumultueuse discussion, dans laquelle ont parlé pour et contre, Tallien, Villers, Génissieux et Desfermont; le conseil a rejeté par l'ordre du jour la proposition de Pénieres.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de TRONCHET.

Séance du 8 frimaire.

Poulitier, commissaire du gouvernement dans le département de l'Ardèche, écrit: La paix règne dans ce département et ceux qui l'environnent; je n'ai employé que la persuasion pour y rétablir le calme; pas une goutte de sang n'a coulé pendant ma commission; et ceux qui vouloient faire de ce département une nouvelle Vendée, voyent leurs espérances déçues. — In certion au procès-verbal.

On donne lecture d'une résolution qui porte que la loi du 4 brumaire, portant amnistie pour faits relatifs à la révolution sera applicable aux citoyens en arrestation dans les départemens insurgés, à l'exception de ceux des détenus sous le nom de chouans ou de rebelles.

Le conseil reconnoît l'urgence de la résolution qui est ensuite approuvée.

On lit une seconde résolution qui ordonne la veste du mobilier national, et contient aussi d'autres dispositions de finances. Le conseil, après en avoir reconnu l'urgence, ordonne l'impression, l'ajournement et le renvoi à la commission.